



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 69931

Texte de la question

Mme Seybah Dagoma attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la question du recours à l'hôtel pour l'hébergement d'urgence des familles. Le SAMU Social a récemment publié les résultats de son étude ENFAMS (Enfants et Familles sans logement en Île-de-France), qui soulignent la nécessité de trouver des solutions alternatives à l'hébergement à l'hôtel pour les familles. L'hébergement à l'hôtel peut avoir un sens dans les situations d'urgence sur le court terme, pour compenser la saturation des dispositifs d'accueil de migrants. Mais les nombreuses familles qui sont orientées vers l'hébergement à l'hôtel y restent très souvent pour de longues périodes, parfois plusieurs années. Ainsi 545 familles sont aujourd'hui hébergées à l'hôtel par le SAMU Social de Paris depuis plus de cinq années. Or les conditions de vie de ces familles sont alarmantes : 8 familles sur 10 et 2 enfants sur 3 sont dans une situation d'insécurité alimentaire, 1 mère sur 2 et 1 enfant sur 3 sont dans une situation d'anémie, 80 % des familles sont sous le seuil de pauvreté, et 30 % des mères sont en dépression (soit une prévalence 4 fois supérieure à la population générale). Le SAMU Social, dans son enquête, propose plusieurs mesures pour remédier à cette situation, et notamment le développement de l'hébergement en appartements partagés entre plusieurs familles, le développement de places en CADA ou autres dispositifs spécifiques pour les familles demandeuses d'asile, le développement d'une offre de résidences d'accueil gérées par les bailleurs sociaux ou les acteurs associatifs, ou encore l'accélération des sorties de l'hébergement en hôtel par l'accès à Solibail, à Louez solidaire, aux résidences sociales, ou au parc social. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'elle entend donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes sans abri ou mal logées est en forte croissance en France depuis le début des années 2000 : + 44 % entre 2001 et 2012, soit près de 141 500 personnes. Cela génère une augmentation constante de la demande d'hébergement en urgence, que le secteur associatif n'arrive plus à satisfaire. Pour faire face au phénomène de saturation qui caractérise le dispositif d'hébergement d'urgence, le recours à l'hôtel s'est peu à peu imposé comme une solution pour héberger un volume de personnes dans le besoin en constante augmentation. En quelques années, ce mode d'hébergement s'est banalisé alors qu'il n'offre pas toutes les garanties notamment en termes d'insertion des personnes hébergées vers le logement, et reste plus coûteux que certaines solutions alternatives. L'enquête réalisée par le samu social de Paris a souligné les conséquences négatives pour les familles : difficultés accrues pour accéder à l'emploi, faible scolarisation des enfants, décrochage scolaire, conditions d'hygiène déplorables, insécurité alimentaire... Au-delà de ces conséquences inacceptables, ce mode d'hébergement ne permet pas aux familles de se stabiliser. Face à ces constats sans appel, le Gouvernement est mobilisé. L'État consacre un budget en hausse de 1,3 milliard d'euros à la politique de l'hébergement et de l'accès au logement en 2015. 7 000 places d'hébergement supplémentaires ont été créées dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, auxquelles s'ajoute la création de plus de 7 600 places en logement adapté. L'État poursuit également son objectif d'en finir avec la gestion saisonnière en anticipant la fin de la période hivernale, en pérennisant des places d'hébergement d'urgence ouvertes en hiver,

et en systématisant l'accompagnement des personnes accueillies. En parallèle le nouvel agenda HLM pour 2015-2018 entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat fixe un cadre exigeant pour améliorer l'accès au parc social pour les plus modestes (engagement de créer 5 000 logements par an à très bas niveau de loyer et de créer 10 000 logements adaptés), dans la rénovation et la réhabilitation pour des conditions d'habitat dignes (engagement de réhabiliter 100 000 logements par an), dans l'offre de nouveaux logements là où les demandes sont les plus fortes (engagement de construire 120 000 logements HLM par an). Pour aller encore plus loin et en finir avec l'hébergement durable à l'hôtel, le Gouvernement a annoncé début février un plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières avec pour objectif de permettre un accès au logement le plus rapide pour le plus grand nombre. Ce plan implique la création de places alternatives à l'hôtel dans des structures d'hébergement pour les familles ou dans le diffus d'une part mais surtout en mobilisant davantage des solutions de logement adapté au premier rang desquelles figure l'intermédiation locative et notamment le dispositif Solibail ou les pensions de familles. Ces solutions sont capables de répondre aux besoins des personnes accueillies afin de permettre le déclenchement de véritables parcours d'insertion vers le logement. Pour les personnes qui demeureront hébergées à l'hôtel dans l'attente d'une autre solution d'hébergement, l'accompagnement social sera renforcé, en mettant notamment l'accent sur l'aide alimentaire et l'accès aux droits des personnes hébergées. Enfin des prises en charge alternatives seront proposées à l'ensemble des demandeurs d'asile actuellement hébergés à l'hôtel et le ministre de l'intérieur, dans le cadre de la réforme de l'asile, va développer les centres d'accueil spécialisés.

Données clés

Auteur : [Mme Seybah Dagoma](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69931

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9771

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7251